

Pour être sûr de faire fructifier au mieux votre argent, mieux vaut connaître le rendement réel de vos placements.

Le placement le plus rémunérateur n'est pas toujours celui que l'on croit ! Un produit qui promet une performance de 1,5% peut, au final, rapporter moins qu'un autre rémunéré au taux de 0,75%.



## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Pour faire le bon choix, estimez le rendement final d'un placement en déduisant du taux annoncé les éventuels frais (droits ou frais d'entrée, de gestion, de garde, de sortie, pénalité en cas de sortie anticipée...) et la fiscalité. Ceux-ci mis bout à bout, la différence est parfois importante car les frais cumulés peuvent représenter 3 à 4% de l'épargne placée.

Il ne faut pas se contenter des seules informations communiquées par les banques et les organismes de placement qui annoncent, le plus souvent, des rendements bruts.

Lors de votre entretien avec votre conseiller, pensez à poser des questions sur la fiscalité et les frais. Ces informations sont nécessaires avant de faire votre choix.



## LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Avant de vous décider, réclamez des informations sur les frais : frais d'entrée et de sortie, frais annuels, frais lors de chaque opération, etc. Demandez s'ils sont négociables.
- Pour choisir votre placement, pensez à comparer et faites jouer la concurrence. D'un établissement financier à l'autre, mais aussi d'un produit à l'autre, les frais ne sont pas identiques.
- Tenez compte de la fiscalité applicable au placement.



## LES POINTS À SURVEILLER

- Demandez à votre conseiller si le taux de rendement annoncé s'entend frais compris ou non.
- L'évolution des prix est un facteur à ne pas négliger. N'oubliez pas que l'inflation réduit le rendement réel de votre placement.
- Regardez si le taux du placement correspond à un taux promotionnel ou à un taux garanti. Le taux promotionnel d'un placement ne s'applique généralement que sur de courtes durées. Intéressez-vous au taux que vous percevrez une fois la période promotionnelle terminée.

### UNE QUESTION ? CONTACTEZ EPARGNE INFO SERVICE

Si vous avez une question, vous pouvez contacter AMF Epargne Info Service par [formulaire en ligne](#) ou par téléphone au **01 53 45 62 00** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 17h.